



Partage des terres (héritage)

Par **mb_moh**, le **31/07/2008 à 23:08**

Bonjour, mon Grand père est décédé en 1988, sans laisser de testament.
Mon père étant l'ainé de la famille, il s'est chargé de faire le partage des terres avec ses frères et soeur dont une belle soeur (épouse de son frère décédé aussi) assisté de temoins.
Ma question: comment peut on faire pour officialiser au tribunal ou devant un Notaire (mettre les terres qui nous reviennent au nom de mon père), ou peut on se procurer les documents officiels et quelle est la démarche.
Je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **01/08/2008 à 18:13**

Bonsoir,
Comme vous le dites vous mêmes, c'est auprès du tribunal si le partage a été judiciaire, ou auprès du notaire qu'il faut vous rendre? sachant que le partage est un acte (avec paiement des "droits de partage").
Bien à vous